

Numéro 33

Mairie

21, rue du Docteur Audé
85200 - L'ORBRIE
n° INSEE : 85167

Tél. : 02.51.69.06.72

Fax : 02.51.69.70.63

Ecrivez-nous : mairie.lorbrie@wanadoo.fr
lorbrie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Mardi, Mercredi et Jeudi :

9h00/12h00

Lundi et Vendredi :

14h00/18h00

BIBLIOTHEQUE

Mardi : 16h30/18h30

Mercredi : 15h30/18h30

Vendredi : 16h30/18h30

bibliothequeclodaria.orbrie@orange.fr

PERMANENCES DES ÉLUS

Mme le Maire :

Les mardi et mercredi
de 10h00 à 12h00
ou autres sur rendez-vous

~

Maire et adjoints :

Le mercredi
de 17h00 à 18h00

~

Directeur de publication

Noëlla LUCAS - Maire

Comité de rédaction

Brigitte Grimaud

Jean Charles Guideur

Nicolas Cellier

Pascal Pierre

Location salle polyvalente

Réservation :

s'adresser en mairie

Remise des clés :

s'adresser à

Eliane BOBINEAU

Tél. 02 51 51 18 39

ou 06 43 16 75 35

Mai 2016



Un premier semestre consacré aux travaux de réhabilitation du groupe périscolaire se termine. Cet investissement se réalise dans un cadre budgétaire maîtrisé. Il sera opérationnel à la rentrée de septembre. Lors de la fête de l'école, le 2 juillet, je proposerai aux parents qui accompagnent les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal de L'Orbrie et de Pissotte, une visite en vue de découvrir ces nouveaux locaux : un restaurant scolaire et un espace périscolaire transférés sur un même site et aménagés au goût du jour, une classe multi-activités neuve. La mise en accessibilité de la cour va suivre.

Dans le domaine de la voirie, des travaux vont démarrer à partir du 30 mai, sous la maîtrise d'ouvrage de Vendée Eau, pour une durée de deux mois : rue des Fontenelles, remplacement de la canalisation d'alimentation en eau potable, puis route de Mérité, raccordement de tous les branchements sur une nouvelle conduite. Bien entendu, la circulation sera perturbée et j'insiste pour que la signalisation se rapportant à la vitesse et aux accès soit respectée. Un programme de busage des fossés est engagé rue de la Chaume et sur une section de la route de Pilorge. La mise en valeur de l'impasse Saint-Vincent et de la venelle du Prieuré est à l'étude avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Vendée (CAUE).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, après négociation, la Commune a retrouvé la pleine propriété du bâtiment utilisé par les infirmières, venelle du Prieuré. Le bail emphytéotique avec la Communauté de communes a été résilié, et la Commune perçoit d'ores et déjà les loyers du local. Un nouveau bail a été signé avec les infirmières pour une durée de six ans.

Le 23 mai, dans la salle Louis Massé de l'Orbrie, le Pays de Fontenay composé de 19 communes a organisé sa réunion décentralisée, temps d'échange sur l'actualité communautaire.

Le 3 juin, le Restaurant-Café va réouvrir ses portes, et ce, dans un premier temps, tous les week-ends. La nouvelle gérante, Madame Corinne DESCHODT, vous accueillera et vous proposera ses menus.

Avant de parcourir les articles de ce bulletin, qui résument la densité de l'activité municipale, je souligne le travail des commissions communales composées d'élus et d'habitants. Des réunions ont lieu périodiquement pour répondre toujours mieux aux attentes des citoyens.

Je les remercie de leur implication, ainsi que tous les bénévoles municipaux et associatifs dont je soutiens et encourage les actions.

A toutes et à tous, je souhaite une belle saison estivale.



Le Maire,
Noëlla Lucas

Séances du Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 18 février 2016

Le Conseil Municipal :

Pôle scolaire : a été accepté

Le remplacement à neuf des tuiles sur le bâti ancien (parties espace cuisine et sas périscolaire) pour un montant de 3 977.43 € HT.

Le modulaire est vendu à l'entreprise Guillaume terrassement, pour la somme de 4 500 €, le démontage et l'enlèvement seront effectués par l'acquéreur.

La commune prend en charge la rémunération de l'ATSEM, Chantal Borderon, pour un montant de 1 644, 36 € correspondant aux temps de NAP de l'année scolaire 2015-2016.

SyDEV : **Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée**

Convention concernant le remplacement de luminaires vétustes (dont trois : rue de la Pointe et deux : rue des Arçonnères, le coût total des travaux s'élève à 1 763 € HT, la commune participe à hauteur de 50% soit 881 €.

Convention concernant la pose d'un éclairage sur le parking de la salle polyvalente en face de l'entrée de l'école, le coût total des travaux s'élève à 3 886 € HT, la commune participe à hauteur de 70 % soit 2 720 €.

Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte :

Convention concernant une prestation à la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels pour un coût forfaitaire annuel de 649.35 € ; la convention comprend aussi une action de sensibilisation des assistants de prévention et la mutualisation des formations.

Le sentier de randonnée pédestre du Barrage pourrait être retenu dans la prise des compétences communautaires en 2017.

Convention de prestations de services proposés correspondant à 6 heures de broyage à 50 € réalisées en 2015.

Conseil Départemental de la Vendée :

Convention pour le remplacement de l'abri bus, route de Pissotte, devant le cimetière.

Nouvelle convention signée pour 3 ans dans le cadre de l'adhésion de la bibliothèque municipale Clod'Aria au réseau des bibliothèques de Vendée.

Questions diverses

Aide départementale aux infrastructures routières communales

Dans un contexte budgétaire contraint, le Conseil départemental indique que le programme d'aide à la voirie communale ne sera pas reconduit en 2016.

Le Conseil municipal déplore cette décision car les travaux de voirie ne bénéficient d'aucune autre aide.

Fourrière intercommunale

Le marché avec l'entreprise BEAUFOUR s'est terminé le 3 février dernier. Le nouveau prestataire retenu est la Sarl Le Hameau Canin de Luçon.

Prêt de la tente de réception de la Commune

Le Conseil municipal accepte de prêter gracieusement ce matériel aux associations communales pour les manifestations qu'elles organisent, à condition d'une utilisation dans la commune.

Cimetière

Un deuxième robinet est demandé.

Un récupérateur d'eau de 500 litres sera mis en place.

Compte rendu sommaire de la séance du 24 mars 2016

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, vu les observations formulées par les personnes publiques associées, vu le décret du 28 décembre 2015 renforçant la vocation énergétique et environnementale des plans locaux d'urbanisme, **débat** sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) modifié; la tenue de ce débat sera formalisée par une délibération qui fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et à laquelle sera annexé le projet de PADD tenant compte des modifications apportées :

Séances du Conseil Municipal

Le bureau d'études SICAA a été retenu pour réviser le plan de zonage d'assainissement ; le montant de cette prestation s'élève à 3000 euros HT ; l'enquête publique est souhaitée simultanément à celle du Plan Local d'Urbanisme.

Budget :

Le conseil municipal **approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 du BUDGET PRINCIPAL ; **le résultat définitif 2015 reporté en recettes de fonctionnement au budget 2016 s'établit donc à + 214 918,35 euros.**

Le BUDGET PRINCIPAL 2016 s'équilibre à 724 104,35 euros en section de fonctionnement et à 812 911,84 euros en section d'investissement.

Le BUDGET 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT s'équilibre à 185 929,99 euros en section d'exploitation et à 183 034,92 euros en section d'investissement.

Le BUDGET COMMERCES 2016 s'équilibre à 101 339,65 euros en section de fonctionnement et à et à 125 004,96 euros en section d'investissement.

Maintien des taux d'imposition : à 19,60 % pour la taxe d'habitation, 19,50 % pour la taxe foncière bâti et 51,75% pour la taxe foncière non bâti ; les taux d'imposition sont inchangés depuis 2008.

Les subventions de fonctionnement pour 2016 :

Association Quartier Commerce/L'Orbrie (année de la Biennale)	250 €
Association Entente Sud Vendée Foot	400 €
APE RPI L'Orbrie-Pissotte	400 €
Société de chasse	150 €
Société de tir La Patriote	150 €
Amicale laïque des anciens élèves	150 €
A.F.R.S (Association Fontenaisienne de la Retraite Sportive) Section gymnastique de L'Orbrie	150 €
Atelier photographique « Dans l'image »	150 €
Association « Les Pitchouns de L'Orbrie » (aide à la création)	150 €
TOTAL	1 950 €

Deux associations communales ne demandent pas de subvention : le Foyer Rural et l'Étincelle. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles et reversent une partie de leurs bénéfices au CCAS sous forme de dons.

Les subventions versées au profit de l'ADMR, de l'AMAD et des associations caritatives sont financées par le budget du CCAS.

L'indemnité annuelle de gardiennage de l'église Saint-Vincent est maintenue à 270 euros ; cette décision s'applique pour trois ans.

Conseil Départemental de la Vendée :

Le Conseil **sollicite** une aide financière du Département dans le cadre du Contrat Communal d'Urbanisme pour :

- ⇒ La création d'un espace périscolaire,
- ⇒ La valorisation d'espaces publics et rues du centre bourg,
- ⇒ Les travaux de réhabilitation de bâtiments communaux.

Travaux :

Les travaux de voirie projetés impasse Saint-Vincent, venelle du Prieuré et rue des Fontenelles seront confiés à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Une consultation sera lancée auprès de concepteurs paysagistes afin de réaliser une étude sur la mise en valeur des espaces publics et cheminements du centre bourg ; le cahier des charges et le périmètre de cette étude ont été établis avec le concours du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Vendée (CAUE).

Questions diverses

Interventions musique et danse en milieu scolaire

Le Conseil départemental ne versera plus d'aide financière à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

L'aide à l'organisation continuera pour les communes souhaitant maintenir ces activités. Un intervenant coûte environ 300 euros. L'aide du Conseil départemental était de l'ordre de 260 euros.

Séances du Conseil Municipal

Commission vie scolaire :

La commission est créée.

Madame le Maire la préside. Brigitte GRIMAUD (référente), Annie BARADEAU, Jean Charles GUIADEUR, Isabelle MINAUD, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON la composent.

La première réunion aura lieu le lundi 4 avril pour débattre notamment de la création d'un conseil municipal des enfants, de l'organisation des activités NAP 2016-2017, de l'équipement des nouveaux locaux de cantine et de garderie, de la proposition de la commune de Pissotte concernant le financement de la restauration scolaire des élèves du RPI.

Compte rendu sommaire de la séance du 28 avril 2016

Aide financière « Eco Pass » :

La commune reconduit l'opération avec le concours financier du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes de Fontenay-le-Comte. Le nombre de prime pour l'année civile est au nombre de cinq (voir article « Infos communales »).

Bar-restaurant du Parc :

Le conseil municipal autorise Madame Corinne Deschot à reprendre le bar-restaurant du Parc.

Pôle scolaire :

Une assurance dommages ouvrage sera souscrite auprès de SMACL Assurances pour les travaux de restructuration de l'école du Parc, la cotisation prévisionnelle s'élève à 4 861.38 € TTC sous réserve du coût final.

Le nouveau restaurant scolaire sera équipé de tables et chaises neuves. La proposition de la société ABI de la Roche-sur-Yon est acceptée pour la somme de 5 853.84 € TTC.

Madame le Maire est autorisée à négocier la parcelle de 2 778 m² jouxtant l'école au prix de 3€/m² soit 8 334 € plus les frais d'acte notarié.

Conseil Municipal des Enfants (CME) :

Le Conseil approuve le principe de la création d'un Conseil Municipal des Enfants (voir article « Infos communales »).

Regroupement Pédagogique Intercommunal : financement de la restauration scolaire

Le Conseil municipal émet des réserves sur la proposition de la Commune de Pissotte visant à mettre en œuvre une nouvelle formule de financement de la restauration scolaire au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et souhaitant notamment que chaque commune prenne en charge le prix de revient de la restauration scolaire des enfants domiciliés dans sa commune, juge prioritaire l'harmonisation progressive des tarifs de restauration scolaire pratiqués au sein du RPI pour répondre à une demande récurrente des parents d'élèves.

Travaux :

Le conseil approuve :

⇒ Le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif, route de Pissotte et sollicite une aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

⇒ Les travaux de déplacement du poteau de protection incendie situé rue de la Prairie au carrefour de la rue des Fontenelles et de la rue de la Pointe pour un montant de 1 080 €.

Sycodem :

Le conseil approuve la convention proposée concernant la mise en place de conteneurs dédiés à l'apport volontaire du verre et du papier, place de l'Europe, parking du terrain de football et rue l'Industrie.

Questions diverses

Travaux de l'école du Parc

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer l'étude sur la mise en accessibilité de la cour d'école afin de disposer d'un chiffrage précis.

RETROUVEZ LES COMPTES RENDUS SIMPLIFIÉS EN PDF SUR LE SITE :

lorbrie.fr

BULLETIN MUNICIPAL — MAI 2016

Infos communales

Le site Web de la commune est en ligne
lorbrie.fr



Mairie de
L'Orbrie
Commune de Vendée

Accueil ▾

Bienvenue à L'Orbrie ▾

Vie municipale ▾

Vivre à L'Orbrie ▾

Contact



*Bienvenue sur le site de la commune de
L'Orbrie*



Coordonnées :
21, rue du Docteur
Audé
85200 • L'Orbrie
Tél. 02 51 69 06 72
Fax. 02 51 69 70 63
mairie.lorbrie@wanadoo.fr

Agenda

- **Lecture publique** le 8 mars 2016 17 h 30 min
- **Dîner dansant** le 12 mars 2016 19 h 00 min
- **Stand de tir** le 13 mars 2016 9 h 30 min
- **Spectacle de Chapuze** le 19 mars 2016 12 h 00 min
- **Comment désherber autrement chez soi ?** le 26 mars 2016 9 h 45 min

La météo

Aujourd'hui
20%
Couvert
Nuageux.
Maximales : 11 °C.

Les actualités



TELEPOINTSPERMIS.F

[Lire plus](#)



Le 5 avril, la télévision
passe à la Haute
Définition

[Lire plus](#)



E-média - la
médiathèque
numérique de Vendée

[Lire plus](#)

L'Orbrie en images



Des articles, des informations, des galeries d'images, des PDF sur notre territoire, histoire et patrimoine, les personnages célèbres, les démarches administratives, les enfants, les jeunes, les associations, les services, les artisans, les commerces... **à découvrir.**

Infos communales

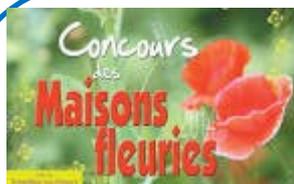
Journée nature Samedi 28 mai 2016

La commission environnement de la commune de L'Orbrie organise la seconde **Journée nature** le samedi 28 mai à partir de 14 heures sur le site de la salle des fêtes de L'Orbrie.

Venez échanger graines, plantes, conseils et pratiques de jardinage.

Des animations et des démonstrations autour de la nature...

seront proposées des confections d'hôtels à insectes, de nichoirs, présentation d'une ruche et de la vie des abeilles, fabrication de bière à partir de houblons, etc...



Concours des Maisons fleuries 2016 Appel à candidature

Les lauréats du concours 2015 des Maisons fleuries sont :

M. et Mme Bordron-Sabiron, M. et Mme Roy ainsi que M. et Mme Robuchon

Comme chaque année, la commune encourage les actions de mise en valeur du territoire communal.

Seront pris en compte pour la remise des prix :

- ⇒ L'aménagement des espaces extérieurs, l'équilibre et l'harmonie,
- ⇒ La pratique respectueuse de l'environnement,
- ⇒ La mise en place de paillis biodégradables,
- ⇒ Le recyclage des déchets verts, présence de poubelles, tri sélectif.

Un arbre fruitier sera remis aux primés.

APPEL AU BÉNÉVOLAT

Bibliothèque, transport solidaire,
Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Vous souhaitez vous investir au sein de la commune, vous êtes disponible et motivé(e), merci de vous adresser à la mairie.

Opération Toutes Pompes Dehors

L'opération OTPD 2016 est terminée !

Le poids exact de la collecte OTPD est de **64.85 tonnes** pour un montant de **29 182.50 €**. Un chèque sera remis à la Présidente de l'Association Onco Plein Air et permettra de financer le séjour d'été 2016 qui aura lieu en Auvergne, à la Bourboule.

MERCI à tous les participants et à tous les généreux donateurs.

Infos communales

Plan Local d'Urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les orientations générales des politiques d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels. Il fixe les références utilisées ensuite pour les diverses demandes d'occupation et d'utilisation des sols (permis de construire, déclaration préalable de travaux, etc...).

Le PLU comprend trois parties principales :

- **le rapport de présentation** expose le diagnostic sur la situation de la ville en matière de développement urbain et de transports. Il explique les choix retenus par la commune et évalue leurs incidences sur l'environnement
- **le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune
- **le règlement** applique concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement par zones différenciées par leur vocation dominante.

Le PLU a la particularité d'être un document évolutif. Il prend en compte les retours d'expérience et l'évolution du territoire pour améliorer et préciser certains éléments.

Le PLU s'impose à tous : particuliers, administrations. **C'est un document essentiel à consulter avant de réaliser tout projet sur la commune.**

A la suite de séances de travail, les orientations suivantes ont été évoquées :

1. Protéger et prendre en compte un patrimoine naturel remarquable
2. Préserver et mettre en valeur le cadre de vie rural et périurbain
3. Prendre en compte les enjeux énergétiques
4. Anticiper et réduire l'exposition aux risques
5. Prévoir un développement résidentiel raisonné
6. Intégrer le développement de l'habitat
7. Maintenir le niveau d'équipements publics
8. Renforcer le dynamisme économique
9. Organiser et prendre en compte les activités agricoles et sylvicoles

Ouvert à tous

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 14 juin 2016 à 20 heures à la salle polyvalente

Programme de la réunion :

Rappel de la démarche et du contexte d'élaboration du PLU

Présentation du projet d'urbanisme

Débats et discussions

Infos communales

Travaux du pôle scolaire

A la rentrée de septembre 2016, la garderie et le restaurant scolaire seront ouverts dans leurs nouveaux locaux.

Le modulaire a été retiré. En remplacement une nouvelle salle multi activités a été construite.

Elle jouxte la salle de classe des GS-CP. Cette salle accueillera en outre la bibliothèque de l'école.



Conseil Municipal des Enfants

Des idées et des actions pour mon village



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil Municipal des Enfants a pour objectif d'initier à la vie politique, à la citoyenneté et à la démocratie des enfants.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de son village, des institutions françaises,

Pour prendre des responsabilités,

Pour acquérir des savoir-faire, parler au public, argumenter, expérimenter les étapes d'un projet, travailler avec des partenaires.

Début octobre auront lieu les élections du Conseil Municipal des Enfants.

Sont électeurs tous les enfants en classe de CE2, CM1 et CM2 domiciliés à L'Orbrie.

Sont éligibles tous les enfants domiciliés à L'Orbrie.

Le Conseil Municipal des Enfants sera élu pour une durée de 2 ans.

Une réunion publique d'informations enfants/parents aura lieu courant septembre.

Infos communales



ASSOCIATION « LES PITCHOUNS de L'ORBRIE »

Nous avons le plaisir de vous informer de la création de notre association d'assistantes maternelles « Les Pitchouns de L'Orbrie ». Officiellement active depuis le 7 mars 2016, dans la commune de L'Orbrie, notre association a pour but de nous rencontrer entre assistantes maternelles et les enfants, les jeudis matins, dans la salle de l'actuelle garderie, située 10 route de Puy Chabot.

Nous leur proposons des activités manuelles, des jeux d'éveil et de sociabilisation en collectivité. Nous organisons des ballades et participons aux matinées « bébés lecteurs » qui se déroulent à la bibliothèque municipale Clod'Aria une fois par mois.

D'autre part, et suite à notre demande auprès du Conseil Départemental (service PMI) , Madame MORIN (éducatrice de jeunes enfants) nous a donné son accord pour la mise en place de matinées d'éveil (une matinée tous les 15 jours) avec son propre matériel, et ceci à compter de la rentrée prochaine pour une durée de 3 ans.

Afin de nous faire connaître et de collecter des fonds pour l'achat de jeux, de matériels (peintures, crayons, tapis de sols...), nous tiendrons un stand le jour de la kermesse de l'APE L'ORBRIE-PISSOTTE le **2 juillet prochain**, où nos diverses créations et réalisations seront en vente. Nous présenterons également un jeu de dés pour les enfants. Nous tenons d'ores et déjà à remercier l'APE de nous avoir accordé une petite place parmi eux ce jour-là.

Nous remercions également vivement Madame le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal pour le prêt de la salle et l'obtention de la subvention de 150 Euros pour 2016.

Nous comptons sur votre soutien.

Les Pitchouns de L'Orbrie :

Corine GABORIT, Présidente
Christelle PELLERIN , trésorière
Valérie MANDIN , secrétaire
Catherine MAZOUIN , membre



Infos communales

STRUCTURE DU BUDGET GÉNÉRAL 2016

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Charges à caractère général	179 890.00	Atténuations de charges	4 000.00
	Charges de personnel	220 337.00	Produit des services, du domaine et ventes	42 300.00
	Autres charges de gestion courante	34 670.00	Impôts et taxes	283 507.00
			Dotations et participations	167 379.00
			Autres produits de gestion courante	12 000.00
	Total dépenses de gestion courante	434 897.00	Total des recettes de gestion courante	509 186.00
	Charges financières	21 000.00		
	Charges exceptionnelles	500.00)	
	Dépenses imprévues	10 257.35		
	Total dépenses réelles de fonctionnement	466 654.35	Total des recettes réelles de fonctionnement	509 186.00
	Virement à la section d'investissement	241 000.00		
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 450.00		
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement (*)	257 450.00	Total recettes d'ordre de fonctionnement (*)	
		EXCÉDENT FONCTIONNEMENT 2015 REPORTÉ	214 918.35	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	724 104.35	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	724 104.35	

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 257 450.00 €

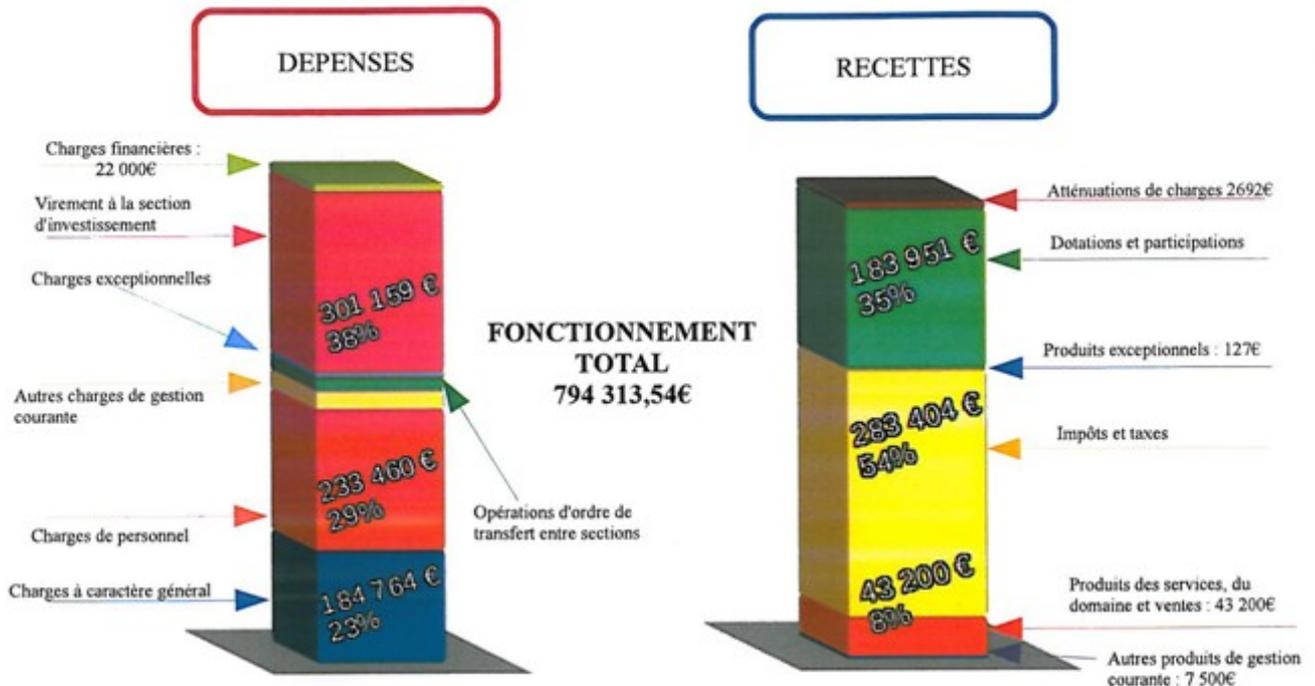
INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Subventions d'équipement versées au SyDEV	62 251.00	Subventions d'investissement	248 331.35
	Immobilisations incorporelles	39 275.94	Subventions d'équipement du SyDEV	58 703.00
	Immobilisations corporelles	33 500.00		
	Immobilisations en cours	581 235.92	Total des recettes d'équipement	307 034.35
	Total des dépenses d'équipement	716 262.86	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)	32 000.00
	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00	Excédents de fonctionnement capitalisés	196 927.49
	Participations et créances rattachées	500.00	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
	Dépenses imprévues	11 173.00	Produits des cessions d'immobilisations	4 500.00
	Total des dépenses financières	51 673.00	Total des recettes financières	234 427.49
	Total des dépenses réelles d'investissement	767 935.86	Total des recettes réelles d'investissement	541 461.84
	Opérations patrimoniales	14 000.00	Virement de la section de fonctionnement	241 000.00
			Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 450.00
			Opérations patrimoniales	14 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 000.00	Total des recettes d'ordre d'investissement	271 450.00	
SOLDE D'EXÉCUTION 2015 REPORTÉ	30 975.98	SOLDE D'EXÉCUTION 2015 REPORTÉ		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	812 911.84	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	812 911.84	

BUDGET 2016 - CCAS

FONCTIONNEMENT				
Dépenses		Recettes		
60632	Fournitures de petit équipement	100.00	002 Excédent reporté 2015	1 449.32
6232	Fêtes et cérémonies	4 000.00	7022 Vente de coupes de bois	200.00
6281	Cotisation pour le transport solidaire	20.00	7474 Subvention la commune	3 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF (accident du travail membres bénévoles)	120.00	758 Participations repas du nouvel an	1 008.00
6562	Participation à l'Épicerie Solidaire	200.00	7713 Dons des associations et des particuliers	500.00
6574	Subventions aux associations dont :	1 500.00	<i>Dons perçus en 2015 :</i>	
	ADMR locale.....900		Particuliers.....163	
	AMAD Fontenay.....180		Foyer rural.....940	
	JALMALV.....120		L'Étincelle.....300	
	Ligue contre le Cancer Fontenay.....120			
022	Dépenses imprévues	217.32		
	TOTAL	6 157.32	TOTAL	6 157.32

Infos communales



Ce budget permet de dégager un AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL dégage au profit de la section d'investissement de 257 450 €



**TAUX DES TAXES ET PRODUIT ANNUEL – Année 2016
MAINTIEN DES TAUX depuis 2008.**

Taxe d'habitation	Taux d'imposition communaux	Bases d'imposition 2016	Produit annuel
Taxe d'habitation	19,60 %	774 670	153 409 €
Taxe foncière B	19,50 %	454 669	90 402 €
Taxe foncière NB	51,75 %	22 328	11 696 €
			255 507 €

Infos communales

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

EXPLOITATION					
DÉPENSES D'EXPLOITATION	Charges à caractère général	28 400.00	Ventes de produits, prestations...	35 550.00	RECETTES D'EXPLOITATION
	Mise à disposition de personnel	1 000.00			
	Total des dépenses de gestion des services	29 400.00	Total des recettes de gestion des services	35 550.00	
	Dépenses imprévues	529.99			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	29 929.99	Total des recettes réelles d'exploitation	35 550.00	
	Virement à la section d'investissement	136 000.00			
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000.00	
	Total dépenses d'ordre d'exploitation (*)	156 000.00	Total recettes d'ordre d'exploitation (*)	16 000.00	
			EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2015 REPORTÉ	134 379.99	
	TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	185 929.99	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	185 929.99	

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 140 000 €

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Immobilisations incorporelles	9 487.00	Subventions d'investissement	1 913.00	RECETTES D'INVESTISSEMENT
	Immobilisations en cours	152 000.00			
	Total des dépenses d'équipement	161 487.00	Total des recettes d'équipement	1 913.00	
	Dépenses imprévues	5 547.92			
	Total des dépenses financières	5 547.92	Total des recettes financières		
	Total des dépenses réelles d'investissement	167 034.92	Total des recettes réelles d'investissement	1 913.00	
			Virement de la section de fonctionnement	136 000.00	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 000.00	Total des recettes d'ordre d'investissement	156 000.00	
	SOLDE D'EXÉCUTION 2015 REPORTÉ		EXCÉDENT D'EXÉCUTION 2015 REPORTÉ	25 121.92	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	183 034.92	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	183 034.92		

BUDGET DES COMMERCES 2016 (Salon de coiffure et bar-restaurant du Parc)

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges d'entretien des bâtiments	8 000.00	002 Excédent reporté 2015	1 832,96
Taxes foncières	2 000.00	7388 Remboursement des ordures ménagères	60,00
65 Régularisation des centimes de TVA	10.00	752 Loyers	4 800,00
023 Virement à la section d'investissement	91 329,65	7811 Reprise sur amortissements des immeubles	94 646,69
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 339,65	TOTAL DES RECTTES DE FONCTIONNEMENT	101 339,65
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2031 Frais d'études	4 000,00	001 Excédent reporté 2015	20 375,31
2033 Frais d'insertion	1 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	91 329,65
2313 Travaux	20 058,27	1348 Dotation à l'investissement local	8 000,00
165 Dépôt de garantie exploitant sortant	300,00	165 Dépôt de garantie exploitant entrant	300,00
041 Intégration des frais d'études et d'insertion	5 000,00	041 Intégration des frais d'études et d'insertion	5 000,00
040 Reprise sur amortissements des immeubles	94 646,69		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 004,96	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	125 004,96

Infos communales

Programme Eco-PASS

AIDES à l'accession durable et sécurisée pour 2016

L'Eco-Pass est une aide forfaitaire de 3000 € attribuée par la commune à hauteur de 1 500 € et de 1 500 € par le Conseil Départemental.

- **Sur le bâti ancien** : une aide forfaitaire de **3 000 €** est attribuée : 1 500 € versés par le Conseil Départemental et 1 500 € versés par la commune et la Communauté de Communes de Fontenay-le-Comte.
 - **Sur les maisons neuves** : Une aide forfaitaire de **1 500 €** est attribuée par la commune avec une participation de moitié de la Communauté de Communes de Fontenay-le-Comte.
- Le Conseil Départemental a modifié son programme Eco-Pass pour l'année 2016 et ne versera plus d'aide aux opérations neuves.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la mairie de votre projet.

Nouveauté :

Un parking pour les vélos

Appréciable, un garage à vélos est disponible devant la salle polyvalente.



Equipements sportifs

Entretien & rénovation

Terrain de Football

Les buts pliants sont réparés et le sablage du terrain de football effectué.

Stand de tir

L'enrobé a été refait.



Plantations



Un panachage d'arbrisseaux a été aménagé aux abords de la salle des fêtes.

Bassin tampon

Le mur de clôture du bassin tampon, rue du Docteur Audé, a été rénové.



Garage Thuilot

Nouveau local

L'atelier de Pascal Thuilot, garagiste, se trouve désormais dans la zone artisanale, rue de l'Industrie à L'Orbrie.

Contact : 06 78 04 71 73

Vie pratique



Réglementation sur l'usage du feu

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur de tous les déchets verts est

INTERDIT toute l'année.

(arrêté du 26.11.2012 consultable sur le site www.vendee.pref.gouv.fr/emploi)

Ces déchets verts (résidus de tonte, de taille, de débroussaillage, bois secs et morts...) doivent être prioritairement apportés en déchèterie ou recyclés par compostage.



Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (*liste non exhaustive*) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h / 14 h - 19 h 30
- ⇒ Samedis : 9 h - 12 h / 15 h - 19 h
- ⇒ Dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h



Respecter au mieux ces prescriptions est faire preuve de civisme et de courtoisie ce qui peut éviter de nombreux conflits de voisinage.

SYCODEM

Tous les bacs d'ordures ménagères actuellement en place seront remplacés par un bac à couvercle gris, équipé d'une puce électronique.

La visite d'un agent mandaté par le Sycodem aura lieu entre le 2 mai et le 30 juin 2016.

Les bons réflexes :

Dans le bac jaune : les emballages sont déposés en VRAC et NON IMBRIQUÉS les uns dans les autres.

A NOTER :

Les bidons ayant contenus un produit dangereux ne sont pas acceptés dans le bac jaune !

C'est le cas du bidon de combustible domestique. Quelles que soient la forme et la couleur de son plastique, une fois vidé, il doit être emmené en DECHETERIE.



Vie pratique

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*)



Frelon asiatique



Frelon européen

La communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte attribue une aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques afin de lutter contre la propagation de cette espèce invasive.

Avant toute intervention, merci de contacter la mairie pour connaître les nouvelles conditions d'attribution de l'aide.

(Une intervention par an et par foyer entre le 1er mars et le 30 novembre 2016).

Vendée Eau

Economiser l'eau en Vendée

En Vendée, la ressource pour l'eau potable provient à 90 % de retenues d'eau artificielles. De ce fait, la ressource en eau potable en Vendée est limitée et très sensible aux conditions météorologiques.

Un engagement sur l'avenir

En Vendée, les sécheresses consécutives de ces dernières années et l'augmentation constante des abonnés affectent les réserves.

L'eau, ce bien vital, est aussi un bien commun qu'il faut préserver pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.



Tél. 02 51 24 82 00

Courriel : vendee-eau@vendee-eau.fr

Site : www.vendee-eau.fr

Aide à l'acquisition de chauffe-eau Solaire individuel ou système de chauffage combiné

La Communauté de communes de Fontenay-le-Comte accorde aux particuliers une aide forfaitaire de 300 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel ou un système de chauffage combiné.

Les dossiers doivent être reçus **complets avant le 01 décembre 2016.**

Tout dossier présentant un montant de travaux après instruction inférieur à 1 600 € HT ne sera pas éligible. L'aide communautaire est cumulable avec celles de l'Etat (éco-prêt à taux 0 %) et celle de l'ANAH.

Contact service environnement : 02 28 13 04 50

Vie pratique



LA POSTE

LA POSTE

APPEL A LA VIGILANCE DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La Direction Services Courrier-Colis Loire Atlantique Vendée rappelle que le propriétaire du chien est responsable des actes de son animal.

Quelques conseils de prévention pour éviter les morsures canines et permettent aux facteurs d'effectuer leur travail sans appréhension.

- ⇒ Avoir une boîte aux lettres aux normes et la placer en bordure de propriété (pour éviter que le facteur soit obligé de rentrer dans la propriété pour distribuer le courrier)
- ⇒ S'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée du chien et accessibles pour le facteur,
- ⇒ Attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier,
- ⇒ Signaler sur la porte d'entrée par un panneau « attention chien », par exemple, la présence d'un chien dans la propriété,
- ⇒ Maintenir le portail fermé,
- ⇒ Lorsque le facteur sonne à la porte, placer le chien dans une pièce à part,
- ⇒ Si le chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne pas courir derrière l'animal. Rester plutôt à distance et rappeler fermement le chien.

Les propriétaires de chiens qui respecteront ces consignes permettront aux facteurs d'effectuer leur travail sans appréhension !

Construction d'une piscine

Sans formalité	Déclaration préalable Cerfa n° 13703*03	Permis de construire Cerfa n° 13406*03
<p>piscine non couverte dont la superficie du bassin n'exécède pas 10 m²,</p> 	<p>Une <u>déclaration préalable</u> est obligatoire pour une piscine dont la surface du bassin est supérieure à 10 m² et n'exécède pas 100 m².</p> 	<p>Un <u>permis de construire</u> est obligatoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• une piscine dont le bassin excède 100m² de surface• une piscine dont l'abri est à au moins 1,80 mètre de hauteur, quelle que soit la surface du bassin.  

Sécurité :

Equipements obligatoires pour les piscines privées : barrières de protection, couverture de sécurité (bâche), abri (structure type véranda recouvrant intégralement le bassin) ou alarme.

Vos équipements de sécurité doivent être conformes aux normes édictées par l'association française de normalisation (Afnor).

Infos des manifestations



FETE DES VOISINS vendredi 27 mai 2016 à partir de 19h30

Pour renforcer les liens de proximité,
créer une solidarité entre voisins, tous les
Orbriens sont invités à partager un
moment convivial.

Repli salle polyvalente pour tous en cas
de pluie.

Apporter **plat sucré ou salé, boissons...**
Et surtout le **plein de bonne humeur**
pour la soirée !

**Bienvenue aux habitués et aux nou-
veaux !**

Une initiative mise en place depuis 9 ans à l'Orbrie par
le relais paroissial avec le concours de la municipalité.

Lieux de regroupement :

Parking de l'Europe (près du cimetière). Daniel et
Marie-France MICHAUD (02 51 50 25 28) et Danièle
JAUZELON (02 51 69 43 22)

Espace vert des Grands Champs. Michèle et Henri
CHAUVEAU (02 51 51 01 95).

Rue de la Chaume. Patricia BARADEAU (02 51 69 19 43) ou
Agnès METAIS (02 51 69 13 57)

Centre bourg (parking coiffeuse). Michel ROBUCHON (09
79 16 61 30).

Fête du PARC de la Grotte Vendredi 17 juin 2016 à partir de 20 heures

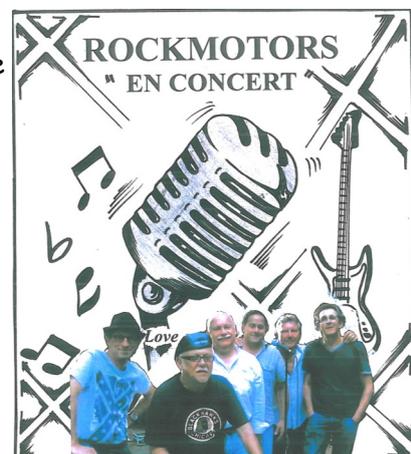
Entrée libre

Le groupe Rockmotors vous accueillera pour une
soirée festive très Rock !

Vente de boissons et de crêpes sur place.

(Repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps)

OUVERT A TOUS



Infos des manifestations

L'Orbrie en fête le 14 juillet 2016 !!!

Nous avons pris le risque de déplacer notre « Fête au village » à la date du 14 juillet en 2015. Nous avons eu le plaisir de constater que vous êtes venus aussi nombreux que lorsque votre fête avait lieu fin août. Aussi, le Foyer Rural de L'Orbrie est heureux de reconduire la journée « L'Orbrie en fête » le 14 juillet pour cette édition 2016.

Nous espérons, cette fois encore, rassembler les habitants de la commune, anciens et nouveaux, apprendre à mieux se connaître et passer un moment de convivialité. Famille, amis et habitants des communes voisines sont également les bienvenus !

Afin d'organiser au mieux cette journée tout en conservant une dynamique imparable, nous sollicitons des membres d'associations de L'Orbrie ainsi que de nombreux bénévoles de toutes tranches d'âge, force de réussite de notre fête !

*Vous souhaitez nous rejoindre pour nous donner un petit coup de main, n'hésitez pas à contacter :
Jacques Menanteau 02 51 69 09 07 ou Gérald Bouillaud 06 86 16 52 40*

D'ici quelques jours, nous vous ferons parvenir le bulletin d'inscription pour cette journée dont le programme est le suivant :

- ⇒ **Le matin**, à partir de 8 h00, **activités pour petits et grands**
 - randonnée : parcours de 8 km et de 13 km,
 - jeux de cartes et de société,
 - initiation au tir, au stand, de 10 h à 13 h et 15 h 30 à 18 h.

- ⇒ **Le midi**, à partir de 13 h 15, **repas champêtre et convivial** sous tivoli près de la salle polyvalente animé par « DANY M ».

Soucieux de satisfaire l'ensemble des participants, les membres du Foyer Rural et les bénévoles feront leur possible et s'engagent à servir le repas à partir de 13 h 15.

- ⇒ **L'après-midi**, jeux divers, promenades en calèche, tir pour adultes et enfants.

- ⇒ **Le soir**, grillées de mogettes.

En résumé, une seule chose à faire dès aujourd'hui :
Réserver cette date sur vos agendas et en parler autour de vous !!!

Le bureau du Foyer Rural

Infos des manifestations

Mairie et Relais paroissial

Vendredi 27 mai
Fête des voisins

Commune de L'Orbrie

Samedi 28 mai
Journée Nature

Club foot - E.S.V.

Samedi 4 juin - Dimanche 5 juin
Tournoi de Jeunes - Tournoi de Sixte

Mairie

Mercredi 14 juin
Réunion publique PLU

Ecole de musique

Mercredi 15 juin
Concert église St Vincent

Mairie et CCAS

Vendredi 17 juin
Fête de la musique au Parc

A.P.E.

Samedi 2 juillet
Kermesse d'école

Foyer Rural

Jeudi 14 juillet
Fête au village

E.S.V.

Dimanche 4 septembre
Vide grenier

Cours Toujours 85

Dimanche 11 septembre
Bol d'air 2016

Mairie et C.C.A.S

Mardi 4 octobre
Semaine bleue « Deux pas de danse »

Société de tir

Samedi 29 octobre
Repas annuel

Foyer Rural

Dimanche 27 novembre
Concours de belote

Les Echos

Bibliothèque municipale Clod'Aria

Journée de la Poésie : « La vie est belle »

Samedi 27 février



Douze enfants motivés ont participé à un atelier d'écriture animé par Pascale Radière.



Les Echos

Journée nature

« Comment désherber autrement chez soi »

Samedi 26 mars



Une trentaine d'habitants sont venus assister à l'atelier « **désherber autrement** ».

Aymeric Drochon de l'association « Graines de nature » a présenté la législation et des méthodes alternatives au désherbage chimique. Des échanges de pratique sont venus nourrir une réflexion commune. Cet atelier s'est clôturé par une action de fleurissement de pieds de mur sous le lavoir communal.

Chacun peut évidemment renouveler l'action chez lui, et ainsi apporter une touche de couleur à son habitat.

Activités Périscolaires (NAP)

« Chasse aux œufs »

Vendredi 1er avril



Comme l'an passé, les enfants ont participé, dans la joie et la bonne humeur, à une chasse à l'œuf organisée par la mairie dans le Parc de L'Orbrie.



Cérémonie du 8 mai

A cette occasion, Michel Métais, portedrapeau a été récompensé.

Un insigne et un diplôme d'honneur lui ont été remis.



Pot de départ

Jeudi 28 avril

Thiery Frappier a intégré la commune de L'Orbrie le 1er novembre 1992 comme agent d'entretien et a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2016.



Bonne retraite à Thiery Frappier !